

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

6^{ème} AUTO-CROSS SPRINT CAR CHAMBRILLE

4 et 5 AVRIL 2020

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA AUGIAS organise les 4 et 5 avril 2020 avec le concours de l'Ecurie Chambrille une compétition automobile nationale d'auto cross intitulée **Auto-Cross Sprint Car Chambrille**.

Cette épreuve compte pour *Challenge de l'Ouest* et pour le *Challenge Corac*.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord** le **28 janvier 2020** sous le numéro **05/2020** et par la **F.F.S.A.** sous le permis d'organisation numéro **169** en date du **27 février 2020**.

1.1. OFFICIELS

Responsable organisation du meeting	<i>Jean-Marie Carof</i>
Secrétaire du meeting	<i>Nadine Chaplet</i>
Directeur de Course	<i>Christian Rainaud</i>
Directeur de Course adjoint	<i>Joseph Gourdon</i>
Adjoint à la Direction de Course	<i>Beal Luc</i>
Adjoint à la Direction de Course	<i>Centimes Gérard</i>
Secrétaire à la Direction de Course	<i>Danièle Mitrac</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Thierry Bergues</i>
Membre du Collège	<i>Jean-Paul Bonnaud</i>
Membre du Collège	<i>Daniel Bluteau</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Jean-Claude Dumas</i> <i>Matthieu Bonnaud</i> <i>Gilles Chabernaud</i>
Juge de Faits	<i>Henri-Louis Le Guellaut</i>
Juge de Faits	<i>Jacky Couturier</i>
Commissaire Technique Responsable	<i>Yves Richard</i>
Commissaire Technique	<i>Jean-Pierre Roques</i>
Commissaire Technique	<i>Sébastien Blanchard</i>
Commissaire Technique	<i>Guy Brousse</i>
Commissaire Technique	<i>Michel Bougault</i>
Commissaire Technique	<i>Eric Gauthier</i>
Chronométrateur Responsable	<i>Freddy Martineau</i>
Chronométrateur	<i>Joël Moreau</i>
Chronométrateur	<i>Nicole Valeau</i>
Chronométrateur	<i>France Moreau</i>
Chronométrateur	<i>Roselyne Moyon</i>
Médecin Chef	<i>Serge Mounsandé</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain D Billon	<i>Gilles Boubien</i>
Responsable Sécurité	<i>Gérard Texier</i>
Responsable du service presse	<i>Jean-Pierre Court-Favriou</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'**ASA AUGIAS** et l'organisateur technique est l'**ECURIE CHAMBRILLE**.

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organiser
Clôture des engagements	Jeudi 26 mars 2020 à minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 2 avril 2020 à minuit
Date de l'épreuve et lieu	Les 4 et 5 avril 2020 à Rouillé (86)
Vérifications administratives et techniques -Facultatives	Vendredi 3 avril 2020 de 16h00 à 19h30
Vérifications administratives et techniques Obligatoires	Samedi 4 avril 2020 de 7h30 à 10h15
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 4 avril 2020 à 8h30 Circuit H Bellin
Briefing obligatoire	Samedi 4 avril – 15' après la fin des essais chronos
Horaire des essais chronométrés	Le 4 avril à partir de 9h00
Horaire de la course	Le 4 avril de 13h30 à 19h30 Le 5 avril de 8h30 à 18h30
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après chaque finale
Remise des prix	À l'issue de chaque finale

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront ;
Facultatives, le vendredi 3 avril 2020 de 16 h00 à 19 h30,
Obligatoires le samedi le 4 avril 2020 de 7h30 à 10h15 sur le parc pilotes à l'entrée de la pré-grille.
Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 2 avril 2020 (le jeudi avant l'épreuve) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06 70 37 76 93.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Monsieur Jean Marie Carof
Auto Cross Chambrille
21 Route de Poitiers
79120 CHEY
Tél 06 70 37 76 93

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 26 mars 2020 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 120€ avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 240€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 140, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote licencié à l'exception de la division Sprint Girls (**en cas de double monte avec la Division Super Sprint**).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications : une licence en cours de validité valable pour la discipline et une pièce d'identité ; la présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis (Super Sprint - Maxi Sprint -Junior Sprint - Sprint Girl) mais ne sont pas prioritaires dans les challenges Ouest et Corac

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Conformément au règlement de la FFSA, sont admises les voitures des divisions suivantes:

- Maxi Sprint
- Tourisme Cup
- Sprint girls
- Buggy Cup
- Junior Sprint (réservée aux pilotes nés entre le **01.01.2002** et le **31.12.2008**)
- Maxi Tourisme
- Buggy 1600
- Super Sprint
- Super Buggy

4.1.1. CONCURRENTS ADMIS

*Le nombre maximum de concurrents partants est limité à 60 dans chaque division dans la limite de 285 pilotes. Le nombre de séries par division est libre dans la limite de 19 séries maximum avec 15 voitures par série et de **4 séries maximum par division.***

4.4. NUMEROS

Les numéros ne sont pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'AUTO-CROSS SPRINT CAR CHAMBRILLE se déroulera sur le circuit de Rouillé dans la Vienne (86). Il est long de 910. Mètres et la largeur est comprise entre 15. Mètres et 18. Mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA sous le numéro 86.11.20.0459.AC Nat0910 ; Ce numéro est valable jusqu'au 8 janvier 2024.

L'accès au circuit sera fléché à l'approche de celui-ci.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé sur le parc concurrent à proximité de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents sur le parc concurrents à proximité de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants :

JM Carof : 06 70 37 76 93 N Chaplet 06 82 15 22 01

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes aura lieu 15min après la fin des essais chronos sur le parc concurrents à proximité de la pré-grille. Seule la présence des pilotes est autorisée (présence obligatoire). Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.

7.6. PARC FERME FINAL

Conforme à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint Car 2020

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10p. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix seront envoyés par la poste conformément aux règlements des challenges respectifs.

Si le nombre de pilotes présents par catégorie est supérieur à 7.

1er 170€ 2ème 130€ 3ème 115€ 4ème 90€ 5ème 80€ 6ème 70€

Si le nombre de pilotes présents par catégorie est inférieur à 7 seuls 4 premiers bénéficieront de primes d'arrivée.

10.3. COUPES

Une coupe sera remise aux 6 premiers à la fin de chaque finale.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à l'issue de chaque finale sur le podium d'arrivée

ARTICLE 11p. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	8
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité.....	2 par poste – Type ABC. 6Kg
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve	16

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent,

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents

2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation

OUI

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges

NON

ANNEXE (S) COMPLEMENTAIRE (S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).